

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 09 05 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. AUBERT
M^{me} MASSART
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M. PERRUDIN
Mme MAUGAIS
M. GAISLIN

Date de convocation : 02/05/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^{me} LEFEBVRE-BERTIN a donné pouvoir à M^{me} PAIMPARAY-KANY.
M. GARNIER a donné pouvoir à M. AUBERT.
M^{me} BOISNARD a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M^{me} BRICE a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme QUEMENER a donné pouvoir à M. CAILLARD.

Étaient absents :

M. TRUBERT jusqu'à 20h42.

Secrétaire de séance :

Véronique PAIMPARAY-KANY



21/14 – 09 mai 2023

Subventions aux associations 2023

Le rapporteur,

- Expose que les dossiers de demandes de subvention municipale ont été étudiés lors des commissions suivantes : « vie associative » du 23 février 2023, « vie associative et sport » du 13 avril 2023 et « vie associative, vie culturelle et affaires scolaires, enfance jeunesse » du 27 avril 2023.
- Précise que les membres des différentes commissions se sont attachés aux critères non cumulatifs suivants pour proposer le versement d'une subvention :
 - le motif détaillé justifiant la demande de subvention (subvention de fonctionnement, subvention pour une manifestation ou projet ou subvention exceptionnelle) ;
 - le besoin financier de l'association pour réaliser ses projets ;
et/ou,
 - les activités régulières et à destination principale des Pacéens.
- Présente les propositions de subventions municipales à allouer aux associations, pour l'année 2023 :

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Affiché le

ID : 035-213502107-20230509-D_23_21_14-DE

Subventions aux associations 2023				
	Subventions votées CM 2022	Subventions demandées 2023	Arbitrages commissions Subventions proposées au CM du 09/05/2023	Ne prend pas part au vote
Sport (fct 40)	146 909 €	171 800 €	161 409 €	
COP général fonctionnement	125 009	138 000	130 009	
COP général (poste RAF)	report	5 000	5 000	
COP général (60 ans)	1 500	0	0	
COP général (2 nouvelles sections)	0	500	0	
COP Aérobie (championnat régional)	500	500	500	
COP Athlétisme (meeting Chauvel)	1 000	1 000	1 000	
COP Athlétisme (Activité Forme et santé)	1 000	0	0	
COP Badminton (montée en N2)	1 000	1 000	1 000	
COP Badminton (marché de Noël)	0	1 200	1 200	
COP Foot (Tournoi régional)	0	1 000	500	
COP Handball (Pacé Hand Herbe)	1 000	2 200	1 000	
COP Handball (Handfit)	0	1 000	1 000	M. Chaize
COP Handball (30 ans)	0	500	500	
COP Rink hockey (maintien en N2)	5 000	5 000	5 000	
COP Rink hockey (roller disco décembre)	500	500	500	
COP Rink hockey (Championnat d'Europe)	1 000	0	0	
COP Tennis (Open de Pacé)	500	500	500	
COP TOTAL	138 009 €	157 900 €	147 709 €	
Acompte versé suite à la délibération 20/07 du 21 mars 2023 : 62 500 €				
Reste à verser : 85 209 €				
Euro Basket	Demande annulée	2 700	2 700	Mme Massard
Gymnastique volontaire	600	800	600	
Pacé En Courant	1 800	2 000	2 000	
Pacé En Courant (corrida de Pacé)	1 500	1 500	1 500	
Pacé En Courant (Championnat de France 10 000m)	0	1 500	1 500	
Pacé En Courant (Coupe d'Europe 10 000 m)	5 000	5 000	5 000	
Pacé En Courant TOTAL	8 300 €	10 000 €	10 000 €	
Acompte versé suite à la délibération 20/07 du 21 mars 2023 : 4 300 €				
Reste à verser : 5 700 €				
Shamrock Poney-club	0	400	400	
Loisirs/culturel et Musique (fct 30)	276 867 €	306 883 €	277 417 €	
Amicale des loisirs Pacéens	2 000	2 000	2 000	
Amis de la lecture	0	300	300	M. Aubert
Cerapar	200	200	200	
La Rassemblée	500	1 000	500	
MJC base	126 993	126 993	126 993	
MJC Coordinateur culturel	23 457	23 457	23 457	
MJC (poste accueil et secrétariat administratif)	12 423	12 423	12 423	
MJC Interassociatif	1 162	1 162	1 162	
MJC Coordinateur jeunesse	40 629	40 629	40 629	
MJC (fonctionnement 10-14 ans)	24 353	24 353	24 353	
MJC (ex poste FONJEP : animateur 10-14 ans)	24 500	24 500	24 500	
MJC accompagnement politique culturelle	11 000	11 000	11 000	
MJC poste médiation culturelle (CDI 35h)	8 650	8 650	8 650	
MJC exceptionnelle	0	28 716	Non arbitré	
MJC TOTAL	273 167	301 883	273 167	
Acompte versé suite à la délibération 20/07 du 21 mars 2023 : 136 600 €				
Reste à verser : 136 567 €				
Tout Rennes Sature (Festival les Lunatiques)	1 000	1 500	1 250	
Enfance Jeunesse Scolaire (fct 20)	5 260 €	5 660 €	4 460 €	
APEE Guy-Gérard	1 000	1 500	1 000	M. Lucet
APE Haut-Chemin	800	1 500	800	M. Caillard
APEL Sainte-Anne Saint-Joseph	2 060	2 060	2 060	
APEL Saint-Gabriel	500	500	500	Mme Boisnard
Association sportive Saint-Gabriel	800	0	0	
Prévention routière	100	100	100	
Jumelage et Solidarité (fct 04)	7 503 €	12 179 €	9 632 €	
AMAR	303	350	303	
Pacé Baidersdorf	0	2 129	2 129	M. Chaize
Pacé Konna	3 000	3 000	3 000	Mme Herceg-Galesne
AJVM Konna (fournitures scolaires)	1 000	1 000	1 000	
Pacé SIlmnic	1 000	1 000	1 000	Sous réserve
Pacé solidarité	1 500	4 000	1 500	
Un enfant une vie au Bénin	700	700	700	
Civisme, Environnement, Vie de quartier et Emploi, économie, services (fct 025)	8 964 €	12 367 €	11 647 €	
Banque alimentaire (réserve incendie)	Non versée	7 500	7 500	
Chênes de Vergéal	600	600	600	
Chênes de Vergéal (vide grenier)	326	350	0	
Défense et protection du site Fouyay	50	50	50	
Espace Emploi (fct 96)	2 438	2 472	2 472	Mme Boisnard
Jardins familiaux de Champalaune	0	475	475	
Jardins de Noyolet	0	70	0	
Jeunes agriculteurs 20/21 août 2022	5 000	0	0	
Lombrics du Bois de Champagne	200	200	200	
Rayons d'action	0	300	0	
UNC de Pacé	350	350	350	
TOTAL COMMISSION / CONSEIL	445 503 €	508 889 €	464 565 €	
Budget	450 000 €	467 500 €	467 500 €	
Reste à réaliser ou à arbitrer	4 497 € -	41 389 €	2 935 €	

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-7,
Vu la délibération n°20/06 du 21 mars 2023 portant adoption du budget primitif 2023 de la commune,
Vu la délibération n°20/07 du 21 mars 2023 approuvant le versement d'acomptes sur subvention à certaines associations,
Vu les différents avis émis par les commissions citées ci-dessus,*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ALLOUE :

les subventions restantes à verser pour l'année 2023 aux associations, conformément au tableau détaillé et présenté ci-dessus.

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTES :

- Pour les subventions relatives au COP Hand : Ne prend pas part au vote M. Lemarchand ; Majorité absolue (31 pour ; 1 abstention H. Gaislin).
- Pour les subventions relatives à la MJC : Ne prend pas part au vote M. Lemarchand ; Majorité absolue (31 pour ; 1 abstention H. Gaislin).
- Pour la subvention relative à l'Euro Basket : Ne prend pas part au vote Mme Massart ; Majorité absolue (31 pour ; 1 abstention H. Gaislin).
- Pour la subvention relative aux Amis de la lecture : Ne prend pas part au vote M. Aubert ; Majorité absolue (31 pour ; 1 abstention H. Gaislin).
- Pour la subvention relative à l'APEE G. Gérard : Ne prend pas part au vote M. Lucet ; Majorité absolue (31 pour ; 1 abstention H. Gaislin).
- Pour la subvention relative à l'APE Haut Chemin : Ne prend pas part au vote M. Caillard ; Majorité absolue (31 pour ; 1 abstention H. Gaislin).
- Pour la subvention relative à l'APEL Saint Gabriel : Ne prennent pas part au vote Mmes Boissard et Paimparay-Kany ; Majorité absolue (30 pour ; 1 abstention H. Gaislin).
- Pour la subvention relative à Pacé/Baiersdorf : Ne prennent pas part au vote Mme Herceg-Galesne et M. Chaize ; Majorité absolue (30 pour ; 1 abstention H. Gaislin).
- Pour la subvention relative à la Banque alimentaire : Ne prend pas part au vote Mme Levené ; Majorité absolue (31 pour ; 1 abstention H. Gaislin).
- Pour la subvention relative à Espace Emploi : Ne prend pas part au vote Mme Boissard ; Majorité absolue (31 pour ; 1 abstention H. Gaislin).
- Pour le reste des subventions : Majorité absolue (32 pour ; 1 abstention H. Gaislin).

Quorum réuni 28 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Véronique PAIMPARAY-KANY.

Hervé DEPQUEZ.

